

**SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION
DE L'ARENA STADE COUVERT**

Département du
PAS-DE-CALAIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

ARRONDISSEMENT
De LENS

Séance du
13 Février 2023

OBJET : Délibération portant sur autorisation d'ester en justice

L'an deux mil vingt-trois le 13 Février, à Liévin, le Comité Syndical s'est réuni en « salle de réunion de l'Aréna Stade Couvert » sous la présidence de Madame Florence Bariseau, Présidente, à la suite d'une convocation en date du 24 janvier 2023.

Présents : Madame Florence BARISEAU ; Madame Mady DORCHIES-BRILLON ; Madame Valérie BIEGALSKI ; Madame Nadège BOURGHELLE-KOS ; Madame Sabine FINEZ ; Madame Marie-Noëlle DELAIRE ; Monsieur Ludovic LOQUET ; Madame Maryse CAUWET ; Madame Emmanuelle LEVEUGLE ; Madame Samia SADOUNE ; Monsieur Patrick CANIVEZ ; Monsieur Bernard BAUDE ; Monsieur Yvon LEJEUNE ;

Excusés : Madame Emilie BOMMART ; Monsieur Serge MARCELLAK ; Monsieur Sébastien HENQUENET ; Madame Stéphanie GUISELAIN ; Monsieur Sylvain ROBERT ; Monsieur Laurent DUPORGE ; Monsieur Joachim GUFFROY ; Monsieur Laurent POISSANT

Pouvoir : Monsieur Sylvain ROBERT donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code des marchés publics

Considérant qu'il importe d'autoriser Madame La Présidente à défendre les intérêts du Syndicat Mixte pour l'Exploitation de l'Aréna Stade Couvert, il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Madame La Présidente de mener toutes actions en justice visant à défendre les intérêts du Syndicat mixte pour l'exploitation du Stade couvert régional de Liévin, de déposer au nom du Stade couvert régional tout acte juridique en demande comme en défense ainsi que de mandater pour ce faire tout avocat dans le cadre d'un litige et ce, devant toutes les juridictions qui auront à en connaître y compris en cas d'appel ou de cassation.

Sur le rapport de Madame La Présidente, après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

| | | |
|-----|--------------|----|
| Par | voix pour, | 14 |
| | voix contre, | 0 |
| | abstention, | 0 |

DÉCIDE

- D'autoriser Madame La Présidente du Syndicat mixte de mener toutes actions en justice visant à défendre les intérêts du Syndicat mixte pour l'exploitation du Stade couvert régional de Liévin, de déposer au nom du Stade couvert régional tout acte juridique en demande comme en défense ainsi que de mandater pour ce faire tout avocat dans le cadre d'un litige et ce, devant toutes les juridictions qui auront à en connaître y compris en cas d'appel ou de cassation.

« Ont signé au registre les Membres présents »

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le
de la publication le

Pour copie conforme

La Présidente
Florence BARISEAU

